

Elles dénoncent un déséquilibre entre le besoin des populations et les intérêts des exploitants, notamment l'aspect mercantile du projet au détriment de la qualité de vie.

Enfin, certaines observations avancent une opposition pure et simple sans argumentation quand d'autres refusent un positionnement sur les décisions publiques au motif que l'absence du dossier empêche sa consultation et ne permet pas de rendre un avis.

Tous les points soulevés par les observations inscrites au registre public de la concertation ont déjà été avancés lors de la révision du PLU ainsi que lors de l'examen conjoint avec les personnes publiques associées dans la séance du 23 février 2016. Ces observations s'opposent aux contenus de diverses études, notamment, l'étude d'impact et les études hydrogéologiques BERGA SUD, l'étude ADEME « Les déchets du BTP dans le Gard », l'étude BRGM « approche régionale de la révision des schémas départementaux des carrières en Languedoc-Roussillon » de décembre 2012, les études de marché « granulats » et « inertes du BTP » ainsi que les statistiques des services de l'Etat (INSEE, le Conseil départemental du Gard).

L'absence d'observation sur les éléments du dossier mis à disposition du public le 21 janvier 2016 préjuge qu'il n'y a pas de contestation supplémentaire à celles déjà évoquées.

En conséquence, l'absence d'élément nouveau dans ces observations n'a pas permis de remettre en cause ou de modifier les propositions du projet présenté à l'enquête publique.

A St Laurent la Vernède, le 7 juin 2016

Le Maire.
Joseph GUARDIOLA



Le Commissaire Enquêteur
Michel ANASTASY